

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 AVRIL 2025

**DEL-2025-114**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 10/04/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes TARAGON, WENDLING.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, CATTANEO, COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme PARIS.

M. BOUCHET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. AEBISCHER, BOUARD, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, PECORARO : du SYANE.

**Membres en exercice :** 29

**Présents :** 13

**Représentés par mandat :** 2

---

**Objet : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANNECY  
RELATIVE AU DISPOSITIF « MOBILITE EMPLOYEURS »**

Rapport présenté par M. Pierre HACQUIN.

La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy propose un dispositif « Mobilité Employeurs » destiné à accompagner les employeurs de son territoire sur des initiatives en faveur d'une mobilité plus vertueuse, alternative à la voiture individuelle.

La convention a pour objet de déterminer et contractualiser les modalités juridiques et techniques de l'accompagnement du Grand Annecy auprès des organismes (publics et privés) bénéficiaires du dispositif.

Les engagements de l'organisme employeur portent :

- Sur sa communication interne et externe mentionnant le partenariat du Grand Annecy de ses actions de mobilité,
- Sur la transmission de son plan de mobilité employeur au Grand Annecy (accessibilité, potentiels de report modal, enquête, plan d'actions),
- Sur la nomination d'un référent mobilité,
- Sur la promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle auprès de ses employés et partenaires, sur le suivi d'indicateurs et objectifs mentionnés dans le plan d'action, sur le



relais d'informations et campagnes relatives à la mobilité sur le territoire du Grand Annecy et la participation à des actions de sensibilisation aux modalités durables.

Pour sa part, le Grand Annecy s'engage à mettre à disposition des employeurs souscrivant au dispositif, des conseils et services en faveur d'une mobilité plus vertueuse :

- En termes de conseil, accompagnement à la réalisation du Plan De Mobilité employeurs (PDMe), mise en réseau des entreprises autour de la thématique « Mobilités »,
- Information et sensibilisation,
- Animations,
- Tarification préférentielle PDMe et offres découvertes (abonnements transport, mise à disposition de vélos, etc...).

La convention, qui ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction, est conclue pour une durée de 3 ans.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention relative au dispositif « Mobilité Employeurs »,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE

